

Communauté de Communes

Prestataire

<p>Siège : Maison des Services Publics Intercommunale 31 rue de Vire AUNAY SUR ODON 14260 LES MONTS D'AUNAY Tél : 02.31.77.57.48</p>	<p>SPANC</p>	<p>Service Public d'Assainissement Non Collectif Antenne Villers-Bocage 18 Rue Emile Samson – BP2 14310 VILLERS BOCAGE Tél : 02.31.77.88.05 Email : spanc@pbi14.fr</p>	<p>22 rue des Grèves 50307 AVRANCHES Cedex Tél : 02 33 79 46 79 Email : eau@stgs.fr</p>
---	---------------------	--	--

Formulaire à retourner à : spanc@pbi14.fr

**DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
dans le cadre de la vente d'un bien immobilier**

> *NOM ET ADRESSE DU NOTAIRE OU DE L'AGENCE IMMOBILIERE :*
..... *Mail :*

> PROPRIETAIRE

TITRE : NOM : PRENOM :
Rue :
Code postal : VILLE : Commune nouvelle
Tel : Email :

> ADRESSE DE L'IMMEUBLE :

Rue :
Appart n° : Etage :
Section : N° de cadastre :
Code Postal: VILLE: Commune nouvelle

> LOCATAIRE :

NOM : Prénom : Tél :

Le contrôle s'effectuera obligatoirement en présence du propriétaire ou de son mandataire.

Le propriétaire : sera présent lors du contrôle
 donne mandat pour le représenter à :

Le règlement du diagnostic des installations d'assainissement non collectif (128euros) sera facturé à :

Propriétaire de l'immeuble
 Autre :NOM : Prénom :
 Rue :
 Code Postal : VILLE: Commune nouvelle :

Celui-ci s'engage à acquitter le montant de ce contrôle.

Le rapport sera adressé à (si différent du règlement) :

Propriétaire de l'immeuble
 Autre : NOM : Prénom :
 Rue :
 Code Postal : VILLE: Commune nouvelle :

Réponse souhaitée : par courrier Envoi par mail

Fait à..... , le.....

Signature du propriétaire ou de son représentant :

Précisions :

- > Si un diagnostic a déjà été réalisé, fournir le rapport au notaire ou à l'agence immobilière
- > Lors de la visite, les ouvrages devront être rendus accessibles et les documents suivants à disposition : plans de l'installation, factures de vidange ou des éventuelles réparations de votre filière d'assainissement.
- > Si votre installation n'est pas conforme, vous disposez d'un an pour réaliser les travaux

Communauté de Communes

Prestataire

Siège :

Maison des Services Publics Intercommunale
31 rue de Vire
AUNAY SUR ODON
14260 LES MONTS D'AUNAY
Tél : 02.31.77.57.48

SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif
Antenne Villers-Bocage
18 Rue Emile Samson – BP2
14310 VILLERS BOCAGE
Tél : 02.31.77.88.05
Email : spanc@pbi14.fr

22 rue des Grèves
50307 AVRANCHES Cedex
Tél : 02 33 79 46 79
Email : eau@stgs.fr

FICHE D'ENGAGEMENT

Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 et de la lutte contre la pollution, votre commune a adhéré au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) mis en place par la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom,

Dans le cadre d'une vente ou si vous souhaitez établir un diagnostic de votre installation assainissement non collectif, le SPANC prévoit le contrôle.

Ce contrôle prévu par l'arrêté du 7 septembre 2009 permet de vérifier le bon fonctionnement des installations.

Par ailleurs, nous vous informons que ce contrôle est à votre charge et sera réalisé par la société STGS.

Suite au(x) contrôle(s), la trésorerie vous adressera la facture de : 128€ TTC.

Pour prendre rendez-vous, contactez le service Clientèle de STGS au : 02.33.79.57.42, de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi

Je soussigné

avoir pris connaissance des informations ci-dessus et du règlement intérieur et m'engage à m'acquitter du montant du ou des contrôle(s) effectué(s) sur ma parcelle située pour le contrôle de mon système d'assainissement non collectif.

(Lu et approuvé) Date et signature